



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

L'an deux mille vingt deux

Le : 4 Juillet

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET  
date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —  
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE  
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —  
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE  
DELBOS-GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —  
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET —  
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME DELBOS-GREGOIRE — M. HERVOCHE

### PROCURATIONS :

M. BALDAN AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

M. VANZEMBERG AYANT DONNE POUVOIR A M. DE SERMET

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET  
Tarification ALSH

Madame THEPAUT présente au Conseil les tarifs des services  
périscolaires et extrascolaires applicables au 1er septembre 2022 :

**AR Prefecture**

047-214700692-20220704-D2022070405-DE

Reçu le 13/07/2022

Publié le 13/07/2022

TARIFS CAF et MSA	ALSH et mercredi Journée	ALSH et mercredi ½ Journée avec repas	ALSH et mercredi ½ Journée sans repas	Périscolaire Forfait mensuel
QF				
QF $\leq$ 650	4,50	3,95	2,90	12,00
650 < QF $\leq$ 705	5,65	5,05	3,50	12,00
705 < QF $\leq$ 856	7,00	6,45	4,90	12,00
856 < QF $\leq$ 900	8,50	7,15	5,60	13,00
900 < QF $\leq$ 1 000	9,70	7,80	6,25	13,00
1 000 < QF $\leq$ 1 100	10,00	8,90	6,85	14,00
1 100 < QF $\leq$ 1 200	11,40	9,50	7,35	14,00
QF > 1 200 et QF inconnu Non allocataires et régimes spéciaux	12,80	10,65	8,50	14,00

Tarifs résidents hors commune : majoration de 20 %

Cantines scolaires

QF	
QF $\leq$ 650	2,05
650 < QF $\leq$ 705	2,25
705 < QF $\leq$ 856	2,50
856 < QF $\leq$ 900	2,75
900 < QF $\leq$ 1 000	2,85
1 000 < QF $\leq$ 1 100	3,10
1 100 < QF $\leq$ 1 200	3,25
QF > 1 200 Et QF inconnu	3,35

Tarif social (bénéficiaire du RSA socle – sur instruction dossier CCAS) : 1,20

Tarif adultes : 4,70



**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

- d'adopter les tarifs des services périscolaires et extrascolaires tel que ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 5 juillet 2022

Le Maire

Pascal de SERMET

